

-----  
DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

-----  
ATELIERS MUNICIPAUX

-----  
GW

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marchés à commande sur appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de matériel roulant

P. J. : 1 projet de délibération

Pour assurer les missions de service public qui lui incombent et répondre avec efficacité aux sollicitations de la population, la Ville de Nouméa dispose d'un parc automobile constitué pour l'essentiel de véhicules légers, de véhicules de secours, de sécurité, de fourgons, de poids lourds et d'engins.

Aussi, pour tenir compte de l'usure de certains véhicules et engins, des adaptations et des aménagements nécessaires issus des évolutions techniques et technologiques et des besoins inhérents à la mise en œuvre des différentes politiques municipales, le parc automobile de la Ville de Nouméa doit être régulièrement complété par l'acquisition ou le remplacement de véhicules et engins.

Ainsi, au titre du programme de renouvellement 2006, il est proposé l'acquisition, par appel d'offres, des véhicules et engins ci-après indiqués :

Lot 1	Véhicules légers de tourisme petite cylindrée
Lot 2	Véhicules légers de tourisme de type monospace aménagés "Police Urbaine"
Lot 3	Fourgonnettes utilitaires
Lot 4	Fourgons aménagés "Police Urbaine"
Lot 5	Fourgons, plateau, simple cabine
Lot 6	Fourgons, plateau, double cabine
Lot 7	Pelle retrochargeuse

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à passer les marchés à commandes correspondants avec le ou les fournisseurs qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	M.	Charles ERIC
		Gaël YANNO	Mme	Mariannick BABE
		Jean-Pierre GUILLEMARD	M.	Patrick OLLIVAUD
	Mme	Anne LOSTE	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	M.	Michel VITTORI	M.	Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Nicole FURIC
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY	MM.	Hervé GUEGAN
	Mme	Lysiane FLOTAT		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Robert VAUTRIN
	Mme	Martine JONES		Jean-Pierre DELRIEU
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE		Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	M.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Mireille LEVY
en exercice : 49		Marc Kanyan CASE	Mme	Malia MAUGATEAU
		Gérard VIGNES	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 32	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Mireille BOYER
Nombre de votants : 44	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
(12 procurations)		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Christel BERGER		

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/389

autorisant des marchés à commande sur appel d'offres ouvert en vue de la fourniture de matériel roulant

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif 2006 de la ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/03 du 13 février 2006,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 22 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer les marchés à commandes sur appel d'offres ouverts, à intervenir auprès des soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres pour la fourniture de matériel roulant figurant dans le tableau ci-après :

Lot 1	Véhicules légers de tourisme petite cylindrée
Lot 2	Véhicules légers de tourisme de type monospace aménagés "Police Urbaine"
Lot 3	Fourgonnettes utilitaires
Lot 4	Fourgons aménagés "Police Urbaine"
Lot 5	Fourgons, plateau, simple cabine
Lot 6	Fourgons, plateau, double cabine
Lot 7	Pelle rétrochargeuse

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de l'année 2006, section d'investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (dont A.T.M.)	-	1
AFFICHAGE	-	1